

Speedball Permanent Elegant Writers

SAFETY DATA SHEET (SDS)

Version: 01

Date of Issue: 6 octobre 2021

According to: À l'article 18(3)(a) du (CE) No
1272/2008

Section 1 - Identification de la Substance/Mélange et de la Compagnie/Entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du Produit: Speedball Permanent Elegant Writers (Encre noire permanente, encre bleue permanente, encre rouge permanente)
1,6 g par stylo
Autres moyens d'Identification: Aucun connu
Description du Produit: Formulations d'encres liquides colorées destinées à des fins artistiques et artisanales.

1.2 Usage recommandé

Utilisation Identifiée Pertinente: Le produit est destiné à des fins générales (adultes) d'art et d'artisanat.

1.3 Identificateur du fournisseur

Fournisseur: Speedball Europe
Villantipolis 5
473 route des Dollines
06560 Valbonne, France
Téléphone professionnel: +33 6 03 36 21 73
Courriel: europe@speedballart.eu

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'Urgence: Urgences transport uniquement : Infotrac 1-352-323-3500

Section 2 – Identification des dangers

2.1. Classification

Classifié selon: Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

	Santé	Environnement	Physique
Classifié selon: Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]	Non classés	Non classés	Liquides inflammables (Catégorie 2)
LCS ou ce factor M	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
Procédure de classification	N'est pas applicable	N'est pas applicable	Méthode de calcul

2.2. Éléments d'étiquetage



Pictogramme:

Mot de signalisation: Danger

Mentions de danger et précautions:

H225: Liquides inflammables (Catégorie 2)

Liquide et vapeur très inflammables.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

Porter un équipement de protection (P280)

Garder le récipient hermétiquement fermé. (P233)

Mettre le conteneur et l'équipement de réception à la terre et à la masse. (P240)

Utiliser un équipement électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. (P241)
 Utiliser des outils qui ne produisent pas d'étincelles. (P242)
 Prendre des mesures pour éviter les décharges d'électricité statique. (P243)
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. (P303 + P361 + P353)
 En cas d'incendie : Utiliser du sable, des produits chimiques secs ou de la mousse résistante à l'alcool pour l'extinction. (P370 + P378)
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. (P403 + P235)
 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales. (P501)

2.3. Autres dangers

- Aucun autre danger n'a été identifié pour ce produit

Section 3 – Composition / information sur les ingrédients

Nom Chimique	N° CAS	N° CE	% Concentration
Ethanol	64-17-5	200-578-6	64.3% - 66.3%
1-Methoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1	8.0%
Rosin based resins	8050-09-7	232-475-7	10.0%
Phosphoric acid mono-bis-(2-ethylhexyl)-ester	12645-31-7	235-741-0	0% - 7.7%
Carbon black	1333-86-4	215-609-9	0% - 3.5%

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

Section 4 – Mesures de Premiers Secours

4.1 Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer immédiatement les yeux à l'eau. Consulter un médecin en cas de doute.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. La voie d'exposition par inhalation n'est pas prévue avec l'utilisation prévue. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de matière dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. Consulter un médecin en cas de doute.

Ingestion: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne mettez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de doute.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11** – Information Toxicologique.

4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis

Section 5 – Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés: Si le matériau est impliqué dans un incendie, utilisez des produits chimiques secs, de la mousse résistante à l'alcool ou du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés: N'utilisez pas de jet d'eau direct. Les jets d'eau droits ou directs peuvent ne pas être efficaces pour éteindre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:

- Le conteneur peut se rompre en chauffant. Faire attention à la possibilité de ré-allumage. Ce produit dégage des vapeurs inflammables qui peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs avec une source d'ignition peuvent créer un feu instantané, pas une explosion de nuage de vapeur non confiné. Se référer à la **Section 10** - Stabilité et réactivité.

Produits de combustion dangereux:

- Des vapeurs ou des fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie.
- Voir également la **Section 10** - Stabilité et réactivité.

5.3 Précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome avec un masque complet et un équipement de protection pour se protéger des fumées potentiellement irritantes.

Section 6 – Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles: Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observer les conseils de l'EPI dans la **Section 8** - Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Procédures d'urgence: Éliminer toutes les sources d'ignition. Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter de respirer les vapeurs. Tenir à l'écart les personnes non nécessaires ; isoler la zone de danger et en interdire l'accès. Envisager la nécessité d'une évacuation. Rester en amont du vent et éviter les zones basses où les vapeurs peuvent s'accumuler et s'enflammer. Arrêtez la fuite si cela peut être fait sans risque. Pour les petits déversements, absorber avec un absorbant non combustible. Pour les déversements importants, endiguer ou barrer pour une élimination ultérieure.

6.2 Précautions relatives à l'environnement:

Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies d'eau. Informer les autorités locales/régionales/nationales/internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Mesures de confinement / nettoyage: Contenir le déversement si cela peut se faire sans danger. Recueillir le produit récupérable et le placer dans un conteneur désigné pour le recyclage et/ou l'élimination. Ventiler soigneusement la zone contaminée. Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Se référer à la **Section 8** - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle et à la **Section 13** – Données Sur L'élimination.

Section 7– Manutention et Stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Éviter le contact avec les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Maintenir les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Se référer à la **Section 8** - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Conserver dans un endroit frais et sec. Ne pas stocker dans des récipients ouverts, non étiquetés ou mal étiquetés. Maintenir le récipient hermétiquement fermé pour éviter les déversements. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Voir la **Section 10** pour les matières incompatibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2** - Usage recommandé

Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle: Seules les vapeurs ont été considérées comme prévisibles dans des conditions d'utilisation normale. Les particules en suspension dans l'air, telles que les poussières, ne sont pas prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

Nom Chimique	N° CAS	ACGIH TLV TWA	OSHA PEL TWA	NIOSH REL TWA	DFG MAK
Ethanol	64-17-5	1900 mg/m ³	1900 mg/m ³	1900 mg/m ³	380 mg/m ³
1-Methoxy-2-propanol	107-98-2	180 mg/m ³	360 mg/m ³	360 mg/m ³	N/A

8.2 Contrôles d'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés :

- Pas d'exigences particulières dans les conditions normales d'utilisation et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation locale par aspiration peut être nécessaire.

8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI.

Protection de voies respiratoires: Aucune protection respiratoire spécifique n'est requise. Si la ventilation est insuffisante, utiliser un appareil respiratoire approuvé tel qu'un appareil respiratoire à particules à haute efficacité (HEPA) et une cartouche filtrante autorisés par les normes réglementaires.

Protection des yeux et du visage: En cas de risque d'éclaboussures ou de pulvérisation, porter des lunettes de protection contre les produits chimiques approuvées par les normes réglementaires appropriées.

Protection des mains: Si un contact avec la peau est probable, porter des gants résistant aux produits chimiques. Si nécessaire, se référer aux normes réglementaires appropriées.

Protection du corps: Si un contact corporel est probable, porter des vêtements de protection. Si nécessaire, se référer aux normes réglementaires appropriées.

Dangers thermiques: Aucun connu.

Contrôles d'exposition environnementale: Indisponible.

Mesures d'hygiène: Respectez les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Évitez tout contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail et doivent être lavés avant d'être réutilisés. Lorsque vous utilisez le produit, ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas.

Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Apparence: État physique: Couleur: Odeur:	Liquide Voir la Section 1.1 Pas disponible	Coefficient de partage n-octanol/eau: Température d'auto-inflammation:	Pas disponible Pas disponible
pH (tel que fourni):	Pas disponible	Température de décomposition:	Pas disponible
Point de congélation:	Pas disponible	Viscosité dynamique:	Pas disponible
Point d'ébullition:	Pas disponible	Poids moléculaire:	Pas disponible
Point d'ignition:	Pas disponible	Goût:	Pas disponible
Taux d'évaporation:	Pas disponible	Propriétés explosives:	Pas disponible
Inflammabilité:	Pas disponible	Propriétés oxydantes:	Pas disponible
Limites supérieures / inférieures d'explosivité:	Pas disponible	Tension superficielle:	Pas disponible
Pression de vapeur:	Pas disponible	Composant volatile:	Pas disponible
Solubilité dans l'eau:	Pas disponible	Groupe de gaz:	Pas disponible
Densité de vapeur (air = 1) :	Pas disponible	pH (comme une solution):	Pas disponible
Gravité spécifique (eau = 1):	Pas disponible	COV:	Pas disponible
Densité relative :	Pas disponible	Taille des particules:	Pas disponible

9.2 Autre information

- Pas de données disponibles.

Section 10 – Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Risque de réactions dangereuses

- Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4 Condition à éviter

- Exposition à des températures élevées.

10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Bases fortes.
- Oxydants forts.

10.6 Produits décomposition dangereux

- Des produits de décomposition dangereux, notamment des aldéhydes, des cétones, des acides organiques et des oxydes de carbone, peuvent être libérés en cas d'incendie.

Section 11 – Données Toxicologiques

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau

Signes et symptômes potentiels: Aucune prévue dans des conditions d'utilisation normale.

Toxicité orale aiguë:	Pratiquement non toxique basé sur des études animales. L'oral ETA est >2000 mg/kg.
Toxicité cutanée aiguë:	Pratiquement non toxique basé sur des études animales.
Toxicité aiguë par inhalation:	Pratiquement non toxique basé sur des études animales.
Corrosion/irritation de la peau:	Le phosphoric acid mono-bis-(2-ethylhexyl)-ester (n° CAS 12645-31-7) a été classé comme étant corrosif pour la peau. Les autres composants >1% de ce produit ne sont pas des irritants cutanés selon les études humaines et/ou animales.
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:	L'éthanol (n° CAS 64-17-5) a été classé comme irritant pour les yeux. Le phosphoric acid mono-bis-(2-ethylhexyl)-ester (n° CAS 12645-31-7) a été classé comme étant nocif pour les yeux. Les autres composants de ce produit >1% ne sont pas des irritants oculaires selon les études humaines et/ou animales.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Les rosin based resins (n° CAS 8050-09-7) ont été classées pour la sensibilisation de la peau. Les autres composants de ce produit >0,1% ne sont pas sensibilisants pour la peau selon des études humaines et/ou animales.
Mutagénicité:	Aucun composant n'est classé en ce qui concerne la mutagénicité par le CIRC.
Cancérogénicité:	Aucun composant n'est classé en ce qui concerne la cancérogénicité par le CIRC.
Toxicité pour la reproduction:	Les composants de ce produit ne sont pas des dangers sur les systèmes reproducteurs basés sur les informations disponibles, des études humaines et/ou animales.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):	Le 1-methoxy-2-propanol (n° CAS 107-98-2) a été classé pour sa toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, système nerveux central). Les autres composants du produit >1% ne sont pas des toxiques spécifiques pour les organes cibles (exposition unique) selon les études animales ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.
Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)	Les composants de ce produit ne sont pas des dangers spécifiques de toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) sur la base des informations disponibles et des études sur l'homme et/ou l'animal.
Danger par aspiration:	Les composants de ce produit ne sont pas des dangers d'aspiration sur la base des informations disponibles, des études humaines et/ou animales.

Les références:

ECHA (European Chemicals Agency). 2021. REACH Registered Substances Database.

<https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

IARC (International Agency for Research on Cancer). 2021. Agents Classified by the IARC Monographs, Volumes 1–129.

<https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (National Toxicology Program). 2016. Report on Carcinogens, Fourteenth Edition.; Research Triangle Park, NC: U.S. Department of Health and Human Services, Public Health Service. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc14>

Section 12 – Données Écologiques

12.1 Toxicité

- Ce produit ne devrait pas être nocif ou toxique pour la vie aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

- Aucune donnée sur les produits n'est disponible.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

- Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

- Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Pas de données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

Section 13 – Données sur L'Élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Préparation des déchets en vue de leur élimination: Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Les déchets ne doivent pas être éliminés par rejet dans les égouts. Éliminez les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

Préparation du récipient pour l'élimination: Les récipients vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne pas couper, perforer ou souder sur ou près du récipient. Les étiquettes ne doivent pas être retirées des conteneurs avant qu'ils aient été nettoyés. Les conteneurs contaminés ne doivent pas être traités comme des déchets ménagers. Les conteneurs doivent être nettoyés par des méthodes appropriées, puis réutilisés ou éliminés par mise en décharge ou incinération, selon le cas. Ne pas incinérer les conteneurs fermés.

Section 14 – Informations Relatives Au Transport

Remarque: Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse pour le transport. Examiner les exigences de classification avant d'expédier les matériaux à des températures élevées.

14.1 Numéro ONU	UN1170
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Éthanol en solution (Alcool éthylique en solution)
14.3 Classe de danger pour le transport:	3
14.4 Groupe d'emballage	II, 144
14.5 Dangers environnementaux	Aucun
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun
14.7 Transport en vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et l'IBC Code	Catégorie Z

Section 15 – Informations sur la réglementation

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Remarque: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écarter des informations chimiques indiquées dans la **Section 3**.

Union européenne

Directive seveso (2012/18/EU): Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

Règlement (CE) No. 1005/2009, Annex I et II: Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

Règlement (CE) No. 689/2008, Annex I, Parts I-III: Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

Règlement (CE) No. 850/2004, Annex I: Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

Directive 2004/42/CE: Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

Germany:

Wassergefährdungsklasse (classe de danger de l'eau): WGK 0 – Nicht wassergefährdend.

International:

CIRC: Carbon black (n° CAS 1333-86-4) est classé dans le groupe 2B, peut-être cancérigène pour l'homme. La classification du produit n'est pas justifiée compte tenu de la nature du produit (*i.e.*, encre liquide). Aucun autre composant de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérigénité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucun disponible pour les composants de ce produit.

Remarque : Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent différer des informations chimiques indiquées dans la **Section 3**.

Section 16 – Autres informations

Liste des acronymes et abréviations:

ACGIH: American conference of Governmental Hygienists	MARPOL: Maritime Pollution
ETA: Estimation de la toxicité aiguë	NIOSH: National Institute for Occupational Safety & Health
CAS: Chemical Abstract Service Number	OSHA: Occupational Safety and Health Administration
CE: Commission européenne	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer	PEL: Permissible Exposure Level
CLP: Classification, Labelling and Packaging Regulation (EC) No 1272/2008	REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses
DFG MAK: Deutsche Forschungsgemeinschaft Maximale Arbeitsplatz-Konzentration	REL: Recommended exposure level
ECHA: European Chemicals Agency	TLV: Threshold limit value
EPI: Équipements de protection individuelle	TWA: Time-weighted average
GHS: Global Harmonized System	UN: United Nations
HEPA: High Efficiency Particulate Air	vPvB: très persistant, très bioaccumulable
IBC: International Bulk Chemical	WGK: Wassergefährdungsklasse
FDS: Fiche De Donnée De Sécurité	

Les références:

- European Chemicals Agency (ECHA) Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH).
- Agence européenne des produits classification et l'étiquetage base de données d'inventaire.

Remarquer:

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Indicateur de révision: Il s'agit d'une nouvelle fiche de données de sécurité.

Date de création: 06 Octobre 2021